

---

# CERCLE DES PARTENAIRES DE L'IHEDN

## Rapport d'activité 2011



## Rapport d'activité 2011

### 1. Constitution

Le fonds de dotation le « Cercle des Partenaires de l'IHEDN » a été déclaré le 6 juillet 2010 à la Préfecture de Paris.

La parution au Journal officiel « associations » date du 7 août 2010 ; numéro d'annonce 1387 ; numéro de parution 20100032.

Le siège est : Ecole Militaire, 1 place Joffre 75700 paris SP 07.

SIRET : 531 738 664 00014.

Le conseil d'administration, présidé par le vice-amiral d'escadre Richard Laborde, directeur de l'IHEDN, est composé comme suit en 2011 :

- Vice-amiral d'escadre Richard Laborde, président du conseil d'administration du fonds. Directeur de l'IHEDN.
- M. Olivier Darrason, président du conseil d'administration de l'IHEDN.
- CV Olivier Devaux, chargé de mission au SGDSN (représentant l'autorité de tutelle)
- IGA Robert Ranquet, directeur adjoint de l'IHEDN (agent titulaire de l'IHEDN)
- M. Michel Foucher, directeur de la formation des études et de la recherche à l'IHEDN (agent titulaire de l'IHEDN)
- Amiral Pierrick Blairon, conseiller-maître à la Cour des comptes (personnalité qualifiée).
- Mme Guylaine Dyèvre, responsable rémunérations et avantages sociaux chez BNP Paribas (personnalité qualifiée).

Le directeur exécutif est Mme Laurence Varaut.



## 2. Objet du fonds de dotation

Recevoir et gérer, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature qui seront apportés au fonds à titre gratuit et irrévocable, en vue de les redistribuer à l'IHEDN qu'il assiste dans l'accomplissement de ses missions, le développement de ses projets, et les projets à caractère exceptionnel qualifiés par l'IHEDN. Dans ce cadre, le fonds soutient le développement des projets de l'IHEDN dont il peut prendre en charge les dépenses de toute nature résultant de leur engagement. Le soutien apporté par le fonds de dotation de l'IHEDN contribue à la promotion et à la diffusion de toutes connaissances utiles en matière de défense, de relations internationales, d'armement et d'économie de défense. Il s'inscrit dans la démarche de développement de l'esprit de défense et de sensibilisation aux questions internationales auprès : de publics jeunes, notamment en soutien et en développement des initiatives en faveur de la cohésion nationale et de la citoyenneté, ces actions ayant pour cadre l'ensemble du territoire national ; de publics concernés par les travaux et les contributions de l'IHEDN dans le cadre de conférences, colloques, congrès, séminaires de formation organisés par l'IHEDN ou en partenariat avec d'autres organismes publics ou privés en France, en Europe et dans le monde entier ; de responsables de haut niveau appartenant à la fonction publique civile et militaire ainsi qu'aux différents secteurs d'activité de la nation, des Etats membres de l'Union européenne ou d'autres Etats, en vue d'approfondir en commun leur connaissance des questions de défense, de politique étrangère, d'armement et d'économie de défense.

Le fonds est constitué sans dotation initiale ; la dotation est consommable.

Les programmes soutenus et suivis par le fonds sont choisis par le conseil d'administration et en conformité avec l'objet du fonds.



### 3. Les principales étapes de notre processus de fonctionnement

Le Cercle des partenaires de l'IHEDN a récolté des fonds de mécénat en 2011 exclusivement auprès des entreprises, le premier contact étant établi par lettre.

Le versement des fonds se fait par virement sur le compte du fonds de dotation, à la banque HSBC.

Les fonds perçus font l'objet d'un reçu fiscal selon le modèle CERFA numéro 11580\*03.

Le Cercle des partenaires identifie des projets de formation nouveaux et les propose aux mécènes potentiels. Le fonds les met en œuvre après que les conventions de mécénat ont été signées. Il rend compte des actions conduites aux mécènes et s'informe au préalable de leur volonté ou non de vouloir apparaître comme mécène de façon visible (logo).

### 4. Actions menées

A. Le premier **séminaire Découverte** a été mené grâce à un mécénat SNCF de 20.230 euros.

Destiné à conforter le pacte républicain qui lie tous les Français à l'Etat, il s'adresse à une vingtaine de jeunes adultes en formation professionnelle, issus des quartiers les moins favorisés, auxquels les grands objectifs de la défense nationale sont présentés à l'Ecole militaire ; la réalité de l'outil militaire est appréhendée dans un régiment. Le stage actuel leur présente les enjeux de la sûreté dans l'entreprise mécène. Ils peuvent être accompagnés d'un tuteur à l'issue du stage.

Il s'est tenu à Paris et à Suippes (Champagne) les 20 et 21 avril 2011.



B. Le premier séminaire **Cohésion nationale et citoyenneté** en région s'est tenu grâce à un mécénat de Lafarge de 40.000 euros.

Destiné à trente personnes : élus locaux, cadres de l'Education nationale, cadres du monde associatif ayant un rôle de relais auprès des jeunes des quartiers les moins favorisés, ce séminaire a pour objectif de susciter une réflexion collective à travers une formation approfondissant les notions de citoyenneté et d'esprit de défense. Cinq journées non consécutives ont été organisées à Marcq-en-Baroeul, commune limitrophe de Lille, comportant conférences, tables rondes, visites, travaux de comité dont la finalité est d'exposer lors des restitutions finales une synthèse de leur réflexion et des propositions. Les intervenants appartiennent au monde civil ou militaire.

Le séminaire s'est tenu à Marcq-en-Baroeul (Nord) du 28 septembre au 4 novembre 2011.

C. La leçon inaugurale de la **Chaire Castex de cyber stratégie** s'est tenue le 25 novembre à l'amphithéâtre Foch, grâce au mécénat de la Fondation d'entreprise Eads, d'un montant de 190.000 euros. Le coût de l'organisation de la leçon elle-même était de 2.224 euros.

**Liste des libéralités reçues en 2011 :**

- SNCF : 20.230 €
- LAFARGE : 40.000 €
- Fondation d'entreprise EADS : 190.000€
- EDF : 40.000 €

L'emploi des libéralités reçues d'EDF et de la Fondation d'entreprise EADS se fera sur l'exercice 2012.



5. Personnes morales bénéficiaires de rétributions : il n'a pas été versé de rétributions sur 2011.
  
6. Appel à la générosité du public : il n'a pas été fait appel aux dons et par conséquent, nous ne sommes pas soumis à la présentation du compte emplois-ressources.

\*\*\*